

VILLE DE ROYAN



MUSÉE

D. Musée 23/787

**Convention relative au don d'une maquette de l'ancien blockhaus
du boulevard Champlain à l'échelle 1/100ème
par James Laurichesse
au Musée Municipal de Royan**

Entre

La Ville de ROYAN représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 18 juillet 2020 intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

Ci-après dénommé « la Ville »

D'une part,

Et,

Monsieur James Laurichesse
55 rue de Royan
17640 Vaux-sur-Mer

Ci-après dénommé « le donateur »,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1

James Laurichesse, le donateur, fait don d'une maquette de l'ancien blockhaus du boulevard Champlain, réalisée à l'échelle 1/100ème, au Musée de Royan, propriété de la Ville, aux fins d'exposition.

Article 2

James Laurichesse, le donateur, déclare être bien propriétaire de l'objet désigné et qu'il est bien d'accord pour en faire don au Musée de Royan, sans condition.

Il atteste dégager la ville de ROYAN de toute responsabilité à la suite d'une fausse déclaration.

Article 3

La mention « don de James Laurichesse » pourra figurer sur les textes de présentation.

Fait à Royan, en 3 exemplaires, le 17 novembre 2023

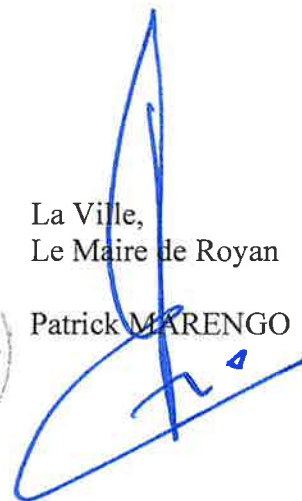
Le donateur,

James Laurichesse



La Ville,
Le Maire de Royan

Patrick MARENGO



Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 14 décembre 2023

VILLE DE ROYAN



MUSÉE

D. Musée 23/787

**Convention relative au don d'une maquette de l'ancien blockhaus
du boulevard Champlain à l'échelle 1/100ème
par James Laurichesse
au Musée Municipal de Royan**

Entre

La Ville de ROYAN représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 18 juillet 2020 intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

Ci-après dénommé « la Ville »

D'une part,

Et,

Monsieur James Laurichesse
55 rue de Royan
17640 Vaux-sur-Mer

Ci-après dénommé « le donateur »,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1

James Laurichesse, le donateur, fait don d'une maquette de l'ancien blockhaus du boulevard Champlain, réalisée à l'échelle 1/100ème, au Musée de Royan, propriété de la Ville, aux fins d'exposition.

Article 2

James Laurichesse, le donateur, déclare être bien propriétaire de l'objet désigné et qu'il est bien d'accord pour en faire don au Musée de Royan, sans condition.

Il atteste dégager la ville de ROYAN de toute responsabilité à la suite d'une fausse déclaration.

Article 3

La mention « don de James Laurichesse » pourra figurer sur les textes de présentation.

Fait à Royan, en 3 exemplaires, le 17 novembre 2023

Le donateur,

James Laurichesse



La Ville,
Le Maire de Royan

Patrick MARENGO



VILLE DE ROYAN



MUSÉE

D. Musée 23/787

**Convention relative au don d'une maquette de l'ancien blockhaus
du boulevard Champlain à l'échelle 1/100ème
par James Laurichesse
au Musée Municipal de Royan**

Entre

La Ville de ROYAN représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 18 juillet 2020 intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,
Ci-après dénommé « la Ville »

D'une part,

Et,

Monsieur James Laurichesse
55 rue de Royan
17640 Vaux-sur-Mer

Ci-après dénommé « le donateur »,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1

James Laurichesse, le donateur, fait don d'une maquette de l'ancien blockhaus du boulevard Champlain, réalisée à l'échelle 1/100ème, au Musée de Royan, propriété de la Ville, aux fins d'exposition.

Article 2

James Laurichesse, le donateur, déclare être bien propriétaire de l'objet désigné et qu'il est bien d'accord pour en faire don au Musée de Royan, sans condition.

Il atteste dégager la ville de ROYAN de toute responsabilité à la suite d'une fausse déclaration.

Article 3

La mention « don de James Laurichesse » pourra figurer sur les textes de présentation.

Fait à Royan, en 3 exemplaires, le 17 novembre 2023

Le donateur,

James Laurichesse



La Ville,
Le Maire de Royan

Patrick MARENGO

